

# BACCALURÉAT PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS (BAC PRO AP)

EN FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Période de septembre à juin



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Se préparer au métier d'ouvrier qualifié en travaux paysagers afin de travailler au sein d'entreprises paysagistes ou de services espaces verts des collectivités publiques.

### ■ Le BAC PRO AP :

- Diplôme de niveau 4
- Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe pour encadrer une petite équipe.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques, travaux pratiques.

## PLATEAUX TECHNIQUES

- Paysage
- Agroéquipement
- Salles informatiques
- Un CdR (Centre de Ressources) et un CDI (Centre de Documentations et d'Informations)

## CONTENU DE FORMATION

En fonction de la demande : Possibilité d'établir un plan de formation avec les modules ou les blocs de compétences souhaités.

## Blocs de compétences

(la validation de l'ensemble des modules permet l'obtention du diplôme)

Le BAC PRO AP est délivré après obtention de tous les CCF et des épreuves terminales

MODULES	CONTENUS	VOLUME HORAIRE
MG1	Approche Scientifique et Technologique (bio éco/physique chimie/ maths /Informatique)	325 H
MG2	Culture Humaniste (documentation/histoire géographie et français)	120 H
MG3	Développer son identité culturelle (ESC/SESG/anglais)	110 H
MG4	Agir collectivement dans les situations sociales et professionnelles (EPS/ESC/EMC)	350 H
EIE	Enseignement à l'initiative de l'établissement	105 H
MPI	SESG, Biologie, STAE	235 H
MP2	SESG, STAE	170 H
MP3/MP4/ MP5	STAE, agroéquipement, « récupération du vécu »	580 H
MAP	Génie écologique	



Taux de réussite : **78.6%**



Taux de satisfaction : **3.07/5**



Taux d'insertion : **100%**

Résultats selon répondants et sous réserve de retours supplémentaires encore non parvenus.

## ACCÉDER À LA FORMATION

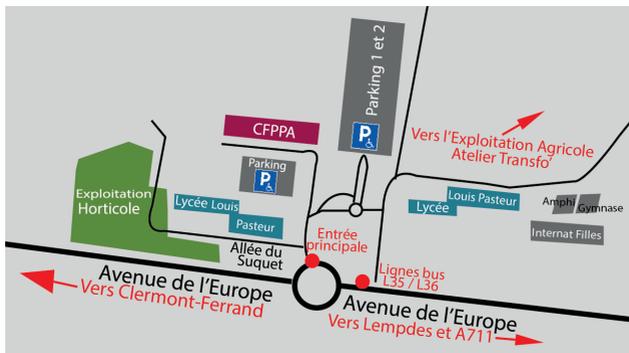
Le conseil Régional Auvergne Rhône Alpes participe financièrement aux investissements matériels à destination de cette formation.

Durée	57 semaines de formation sur 3 ans avec 35H/semaine soit 1 995 H
Public	Jeunes de 16 à 29 ans révolus
Conditions d'admission Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être âgé de 15 ans révolus et de moins de 30 ans à l'entrée en cours de formation</li> <li>Être titulaire d'un diplôme de niveau 3</li> <li>Possibilité d'intégrer le Bac Pro après une classe de 3<sup>ème</sup> ou de 2<sup>nde</sup> pro</li> <li>Avoir souscrit un contrat d'apprentissage de 24 ou 36 mois avec une entreprise ou une collectivité</li> </ul>
Rémunération	Pourcentage du SMIC en fonction de l'âge et de l'année d'apprentissage.
Repas Hébergement Accessibilité	Possibilité de restauration et d'hébergement Le centre intègre la démarche H+ Nous contacter

## LE CENTRE

Situé à proximité de Clermont-Ferrand le CFPPA de Marmilhat, regroupe depuis 2019 la formation professionnelle continue et la formation par apprentissage. Il prépare aux différents métiers de la filière agroalimentaire, paysage, agricole, fleuriste, plantes aromatiques et médicinales, commerce et animalier. Il est également possible de se former à certaines réglementations comme le Certiphyto et l'HACCP. Le CFPPA peut également vous accompagner dans vos démarches de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)





Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, conformément à la réglementation en vigueur.

## Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

 Allée du Suquet - BP 70024  
63370 Lempdes

 cfppa.marmilhat@educagri.fr  
www.cfppa.marmilhat.fr

 Tel : 04 73 91 63 04

Suivez-nous sur :  

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur [www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil)



Actualisé le : 10/01/2024